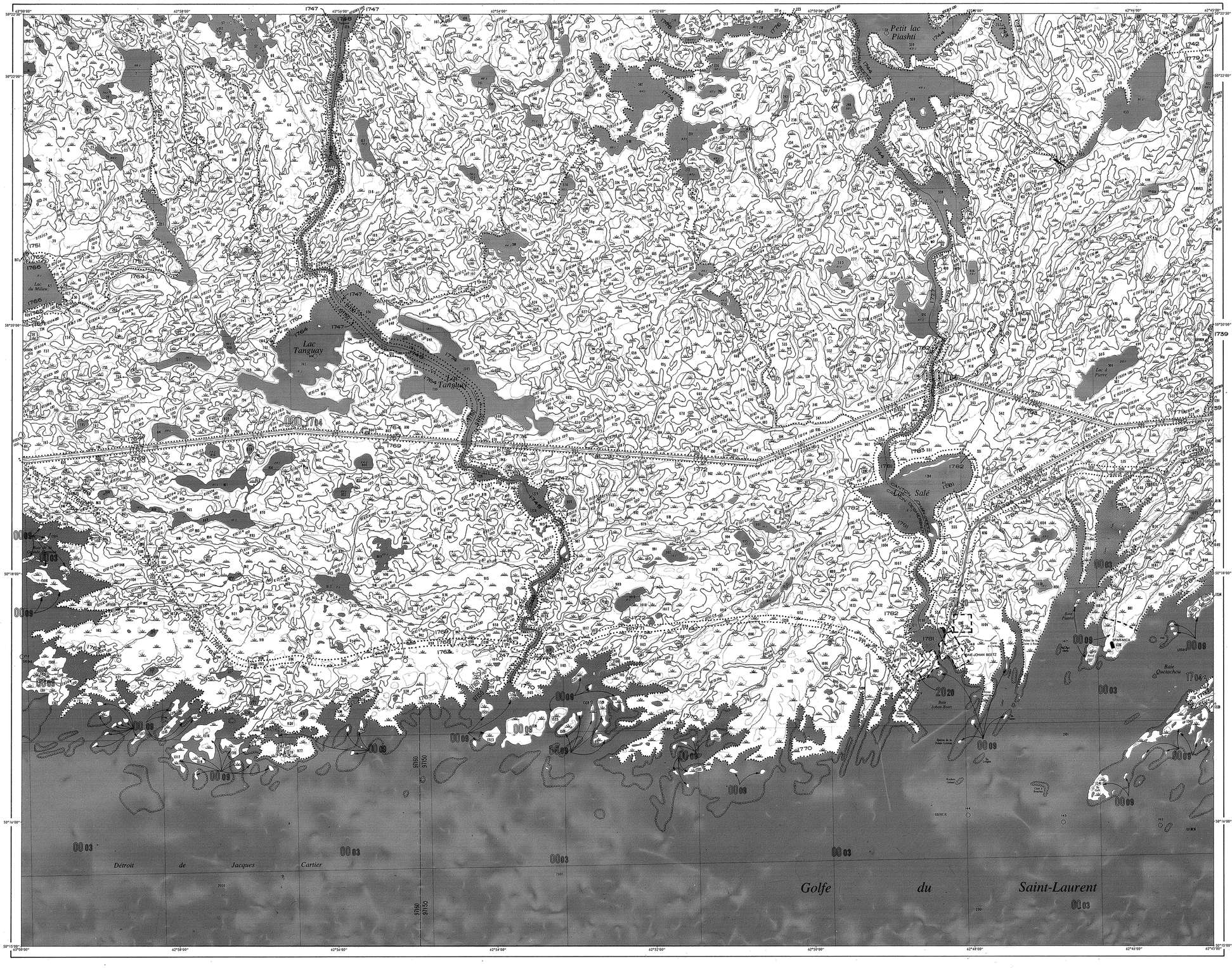

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire: privée, non-pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement: droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, Téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, pétrolinoleum
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glacière
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de porcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT	Densité	Hauteur
RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)		
Résineux	R	
— à sapin et/ou épinette blanche	R (1E)	
— à épinette noire et/ou épinette rouge	R (2E)	
— à pin blanc et/ou pin rouge	R (3P)	
— à pin blanc	R (4P)	
— à pin gris	R (5P)	
— à thuya (cèdre)	R (6C)	
— à pruche	R (7H)	
— à mélèze	R (8M)	
Pessière	E	
— (épinette noire et/ou l'épin. rouge occupent plus de 75% de la portie résin.)	E (1E)	
— à mélèze	E (8M)	
— à pruche	E (7H)	
— à pin blanc et/ou pin rouge	E (3P)	
— à pin rouge	E (4P)	
— à pin gris	E (5P)	
— à sapin et/ou épinette	E (1S)	
— (plantation d'épinette blanche)	E(P) p	
— (plantation d'épinette rouge)	E(P) p	
— (plantation d'épinette noire)	E(P) p	
Sapinière	S	
— (le sapin et/ou l'épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)	S (1S)	
— à épinette noire et/ou épinette rouge	S (2E)	
— à pin blanc et/ou pin rouge	S (3P)	
— à pin rouge	S (4P)	
— à pin gris	S (5P)	
— à pruche	S (7H)	
— (plantation de sapin baumier)	S(S) p	
Pinède à pin blanc	P	
— — — avec pin rouge	P (4P)	
— — — et/ou rouge (ils occupent plus de 75% de la portie résineuse)	P(4P)	
— — — avec thuya (cèdre)	P(6C)	
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(2E)	
— — — avec pin gris	P(5P)	
— — — avec pruche	P(7H)	
— — — (plantation)	P(P) p	
Pinède à pin rouge	Pr	
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (4P)	
— — — avec thuya (cèdre)	Pr (6C)	
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (2E)	
— — — avec mélèze	Pr(8M)	
— — — avec pin rouge	Pr(4P)	
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pr(3P)	
— — — avec pruche	Pr (7H)	
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (1S)	
— — — (plantation)	Pr(P) p	
Pinède à pin gris	Pg	
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (5P)	
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (6C)	
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (2E)	
— — — avec mélèze	Pg(8M)	
— — — avec pin rouge	Pg(4P)	
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg(3P)	
— — — avec pruche	Pg (7H)	
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (1S)	
— — — (plantation)	Pg(P) p	
Plantation de pin sylvestre	PSP p	
Cédrière	C	
— (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (6C)	
— à épinette noire et/ou épinette rouge	C (2E)	
— à mélèze	C (8M)	
— à pin blanc et/ou pin rouge	C (3P)	
— à pin gris	C (5P)	
— à pruche	C (7H)	
— à sapin et/ou épinette blanche	C (1S)	
— (plantation de thuya)	C(C) p	
Pruchière	H	
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	H (7H)	
— — à thuya (cèdre)	H (6C)	
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	H (2E)	
— — à mélèze	H(8M)	
— — à pin blanc et/ou pin rouge	H(3P)	
— — à pin gris	H(5P)	
— — à sapin et/ou épinette blanche	H (1S)	
— — (plantation)	H(H) p	
Mélèzin	M	
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	M(M)	
— — à thuya (cèdre)	M(6C)	
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	M(2E)	
— — à pin blanc et/ou pin rouge	M(3P)	
— — à pin rouge	M(4P)	
— — à pin gris	M(5P)	
— — à pruche	M(7H)	
— — à sapin et/ou épinette blanche	M(1S)	
— — (plantation de mélèze européen)	M(M) p	
— — (plantation de mélèze laricin)	M(M) p	

TYPE DE COUVERT	Densité	Hauteur
MÉLANGES (groupements et sous-groupements)		
Feuillis d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (5P)	F1 (5P)
— — — — — avec pin blanc	F1 (3P)	F1 (3P)
— — — — — avec pin rouge	F1 (4P)	F1 (4P)
— — — — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R)
— — — — — avec pruche	F1 (7H)	F1 (7H)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (2E)	F1 (2E)
Bouleaux blancs avec sapin	BB (1S)	BB (1S)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB (2E)	BB (2E)
— — — avec pin gris	BB (5P)	BB(5P)
— — — avec pin rouge	BB (4P)	BB(4P)
— — — avec résineux	BB (R)	BB (R)
Bouleaux blancs avec pruche	BB (7H)	BB (7H)
Feuillis d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 (3P)	F1(3P)
— — — avec pin rouge	F1 (P)	F1 (P)
Peuplerale avec sapin	Pe (1S)	Pe (1S)
— avec pin gris	Pe (5P)	Pe(5P)
— avec pin blanc	Pe (3P)	Pe(3P)
— avec pin rouge	Pe (4P)	Pe(4P)
— avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Cédrière avec résineux	Cr (R)	Cr (R)
Cédrière résineuse	Cr (R)	Cr (R)
Mélangée à feuillus tolérants	M (F)	M (F)
— sur station humide	M (F)	M(F) (H)
FEUILLUS (groupements)		
Feuillus	F	
— d'essences intolérantes	F	
— d'essences tolérantes	F	
— sur station humide	F	
Bouleaux blancs	B	
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B(BB)	
— à bouleaux jaunes	B	
Peuplerale	Pe	
Cédrière rouge	Cr (R)	
Cédrière	Cr (R)	
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Cr (R)	
— à bouleaux jaunes	Cr (R)	
— à peuplier	Cr (R)	
— à feuillus d'essences intolérantes	Cr (F)	
— à feuillus d'essences tolérantes	Cr (F)	
Plantation d'érable à sucre	PSU p	
— de bouleau jaune	PSJ p	
— de peuplier	PSPE p	
— de peuplier hybride	PSPH p	
— de tilleul d'amérique	PT (L) p	

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, stationnement, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en danger
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisseur légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche résiniers: ⊖ 15-50% ⊕ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale
Chablis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
0 (cons)	0-30 ans	70-30 (cons)	30-70 (cons)
30 +	31-40 +	30-50 +	30-90 +
50 +	41-60 +	50-80 +	50-80 +
70 +	61-80 +	80-90 +	80-50 +
90 +	81-100 +	90-70 +	90-30 +
120 +	101 et plus	120-70 +	70-30 +

FORÊT HÉQUINNE

Jeune: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans; Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 50 ans.
Vieux: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges atteint 90 ans; Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 90 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	20m 1	17m 2	14m 3	11m 4	8m 5	5m 6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 90 %	T
Abrupte	91 % et plus	A
Injustifiée	estimée de pente < 31%	X

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 (3) 50% G — définitions, — % de chablis, — classe d'âge, — perturbation, — % de défoliation, — classe de densité, — sous group. d'essences, — groupement d'essences, — classes de pente, — % de pente, — année de l'origine, — origine, — classe de hauteur, — classe de densité, — type de couvert

R C5 c1 d3 G1

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: SAUTIER, PARENT & ASS. / SIGNATURE: }

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: / SIGNATURE: }

Carte forestière { Photographie aérienne: 1989 / Année de publication: 1990 / Année de révision: }

Divisions territoriales en date du: 1/1/90
Déclinaison magnétique: 26° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 95-1
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 4L
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 0001704*
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique:
Bassin primaire: 35
Bassin secondaire: 00
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97160*
Division de recensement: 97
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 1784*
Région écologique: 9f
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIER

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-L-11 S.E.	12-L-10 S.O.	12-L-9 S.E.	12-L-9 S.O.
12-L-6 N.E. / S.E.	12-L-7 N.O. / S.O.	12-L-8 N.E.	12-L-8 S.O.
12-L-3 N.E.	12-L-2 N.O.	12-L-1 N.E.	12-L-1 N.O.

12 L/7 S.O.